

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2020 Publication : 16/10/2020



REPUBLIQUE FRANCAISE Département de SEINE-ET-MARNE

\* ARRÊTÉ GAAF/FIN 2020-22

Portant composition du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

GROUPEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES SECRETARIAT DE DIRECTION

La Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1424-1 et suivants,

VU les élections des représentants des communes et établissements publics de coopération intercommunale au Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020,

VU les élections des représentants des sapeurs-pompiers à la Commission administrative et technique du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020,

VU l'élection en date du 13 juillet 2018 de Monsieur Patrick SEPTIERS en qualité de Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,

VU l'arrêté n° DGS/SGA/2018/070 en date du 16 juillet 2018 relatif à la Présidence du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018/09/07-0/04E du 7 septembre 2018 portant représentation du Département au sein du Conseil départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU les délibérations du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours – PV n° 112-1 et n° 112-10 du 9 octobre 2020 relatives au fonctionnement du Bureau du Conseil d'administration du SDIS 77 et des différentes instances,

## **ARRÊTE**

Article1: Le présent arrêté abroge l'arrêté n° GAAF/FIN 2019-10 du 16 septembre 2019.

Article2 : La composition du Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne est la suivante :

- 1. Mme Isoline GARREAU, Présidente du Conseil d'administration
- 2. M. Olivier LAVENKA, premier Vice-président du Conseil d'administration
- 3. Mme Béatrice RUCHETON, deuxième Vice-présidente du Conseil d'administration
- 4. Mme Isabelle PERIGAULT, troisième Vice-présidente du Conseil d'administration
- 5. Mme Julie GOBERT, membre du Bureau du Conseil d'administration

Article 3: Le Préfet de Seine-et-Marne ou son représentant assiste de plein droit aux séances du Conseil d'administration.

Accusé certifié exécutoire

Article 4: Les représentants le dufet Département, des Communes et des EPCI, membres à voix délibérative sont les sont l

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Représentants du Conseil départemental	M. Patrick SEPTIERS	M. Denis JULLEMIER
Article L 1424-24/C.G.C.T.	M. Pierre BACQUÉ	M. Jérôme GUYARD
	Mme Isoline GARREAU-MILLOT	M. Ugo PEZZETTA
	Mme Béatrice RUCHETON	M. Arnaud de BELENET
	M. Brice RABASTE	M. Ludovic BOUTILLIER
	M. Jean-Louis THIÉRIOT	Mme Daisy LUCZAK
	M. Olivier LAVENKA	Mme Céline NETTHAVONGS
	M. Franck VERNIN	M. Sinclair VOURIOT
	M. Jean-François ONETO	Mme Sarah LACROIX
	Mme Nathalie BEAULNES-SERENI	Mme Andrée ZAIDI
	Mme Laurence PICARD	Mme Nolwenn LE BOUTER
	Mme Geneviève SERT	Mme Anne-Laure FONTBONNE
	Mme Martine BULLOT	Mme Sandrine SOSINSKI
	Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON	Mme Véronique VEAU
	Mme Véronique PASQUIER	Mme Cathy BISSONNIER
	Mme Julie GOBERT	M. Smaïl DJEBARA
	M. Jean LA VIOLETTE	Mme Monique DELESSARD
	Mme Marianne MARGATÉ	M. Bernard CORNEILLE
Représentants des Communes	M. Alain AUZET	M. Didier CHASSAIN
	M. Sébastien COUPAS	M. Olivier CHAPLET
Représentants des E.P.C.I.	Mme Isabelle PERIGAULT	M. Jean-Louis DURAND
	M. Mathieu VISKOVIC	M. Pascal GOUHOURY

## Les membres à voix consultative :

- > Le directeur départemental des services d'incendie et de secours,
- > Le médecin-chef du service de santé et de secours médical des sapeurs-pompiers,
- ➤ Les 5 représentants des sapeurs-pompiers professionnels, volontaires et fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel :

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
S.P.P. officier	Capitaine Gilles PERROT	Capitaine Jérôme KILLHERR
S.P.V. officier	Colonel Alain PIGNY	Lcl Laurent COTTEREAU
S.P.P. non officier	Sergent-Chef Saïd JAOUZE	Sergent Vincent ETTORI
S.P.V. non officier	Adjudant Nicolas WIEREPANT	Adjudant-Chef Franck GASPARINI
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP	Monsieur Habib HAMIDI	Madame Isabelle OUDART

<sup>&</sup>gt; Le président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-287708317-20201016-GAAFFIN2020-22-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2020

En outre, le payeur départental participe aux réunions du Conseil d'administration.

Article 5: La Présid La Présid la Conseil d'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera pur au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours.

Article 6: Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Melun peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Melun, le 1,6 OCT. 2020

La Présidente du Conseil d'administration

Isoline GARREAU

Arrêté GAAF/FIN 2020-22